

MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS



Talence, le

Le Directeur du CREPS de Bordeaux,

à

Dossier suivi par : Mme Clio DESCHAMPS (à partir du 09/05/2016)

05.56.84.66.68

Objet : Formation au BPJEPS spécialité Activités Equestres mention EQUITATION.

Madame, Monsieur,

A la suite de votre demande, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le dossier de candidature aux épreuves d'entrée au **BPJEPS spécialité Activités Equestres mention EQUITATION**.

Après réception par mes services de votre dossier complet avant le **vendredi 24 juin 2016** date limite de description, une convocation vous sera adressée **courant juillet 2016**.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur du CREPS,
le responsable du département formation,

Rachid ZAARAOUI

P.J. : Dossier de description.

Conditions d'inscription

- Etre âgé(e) de 18 ans au moins à la date d'entrée en formation
- Etre titulaire de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou de l'Attestation de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC 1)
- Avoir le niveau Galop 7

Epreuves de sélection

La sélection se déroulera en deux temps du 05 et 06 septembre 2016.

(Les dates et heures vous seront précisées sur la convocation qui vous sera envoyée courant juillet).

❶ Vérification des **Exigences Préalables à l'Entrée en Formation** (cf. instruction 04-050 JS).

↳ à l'**UJCPA de St. Médard en Jalles,**
CEP2 « Equitation »

ET, à la suite, uniquement pour les candidats ayant satisfait aux tests de la CEP 2 :

❷ **Tests de sélection, à l'UJCPA de St. Médard en Jalles**

(le nombre de places en formation est en effet limité).

↳ Entretien oral s'appuyant sur votre dossier de candidature, votre lettre de motivation et votre projet professionnel (12 pages maximum).

↳ Notes obtenues aux épreuves *techniques (CEP2)* (notées sur 20 par un jury différent).

↳ Parcours de Cross de niveau Club 1 comprenant au moins un contre haut, un contre bas et un trou.

La formation étant conduite selon le principe de l'**alternance (2 262 heures de stage en insertion professionnelle)**, il est souhaitable d'effectuer dès à présent des recherches de structures d'accueil, (une liste de coordonnées de centres hippiques susceptibles de vous accueillir est jointe à ce dossier).

Ces heures en insertion professionnelle doivent être encadrées par un(e) tuteur(trice) qualifié(e), titulaire au minimum du BEES 1^{er} degré option « Activités Equestres » ou du BPJEPS Activités Equestres mention Equitation depuis plus de 5 ans. Ces structures doivent répondre aux critères de qualité mentionnés dans la Charte de l'Alternance du CREPS.

Pour toute structure n'étant pas sur la liste jointe, vous devez rapidement contacter la coordonnatrice de la formation avant le dépôt de votre dossier.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Au CREPS de BORDEAUX
653 cours de la Libération . 33400 TALENCE
Florence DONARD . Coordonnatrice
☎ : 05.56.84.68.92 . Fax : 05.56.84.66.60
Mél : florence.donard@creps-bordeaux.sports.gouv.fr

Au C.R.E. d'Aquitaine (C.R.E.A.)
Hippodrome du Bouscat BP 80095 . 33492 LE BOUSCAT Cedex
Isabelle MEYNIEUX
☎ : 05.56.28.92.22 Fax : 05.56.16.26.55
Mél : aquitaine.equitation@wanadoo.fr

Epreuves de sélection

- Dépôt du dossier d'inscription au CREPS :** Date limite vendredi 24 Juin 2016
(cachet de la Poste faisant foi)
- Exigences préalables à l'entrée en formation et tests de sélection :** Les 05 et 06 Septembre 2016
- Dates de la formation :** Du 26 septembre 2016 au 03 juillet 2018
- ↪ **Positionnement :** Le 06 Septembre 2016
(Repérage des compétences déjà acquises et détermination d'un parcours individuel de formation).
- ↪ **Exigences Préalables à la Mise en Situation Pédagogique :** Du 10 au 14 Octobre 2016

Le déroulement complet de la formation vous sera précisé par la suite.

Durée et coût de la formation

La formation dure 21 mois du **26 septembre 2016 au 03 juillet 2018** et comporte 700 heures de formation en centre ainsi que 2 262 heures de formation en insertion professionnelle, soit **2 962 heures au total.**

Le coût de la formation complète est de 7 350,00 €
ATTENTION : tarifs non contractuels, pouvant faire l'objet de modifications

Différents dispositifs en vigueur dans le domaine de la formation professionnelle permettent aux stagiaires de bénéficier de prises en charge ou d'aides. Le service financement des formations du CREPS se charge d'étudier la solution la plus adaptée à chaque cas. Il est conseillé de contacter : Mme Fabienne CORREIA au 05.56.84.80.60, mél : fabienne.correia@creps-bordeaux.sports.gouv.fr

Les stagiaires souhaitant bénéficier d'éventuelles aides financières doivent impérativement commencer leurs recherches dès le retrait de ce dossier d'inscription.

Frais d'inscription aux tests d'entrée en formation : 90,00 €

(non remboursables)

La formation se déroulant dans différents lieux en Aquitaine, les frais de transport, de restauration et d'hébergement varient selon le lieu et restent à la charge des stagiaires.

Restauration possible au CREPS,
pas d'hébergement sur place mais diverses possibilités à proximité.

Je soussigné(e), _____ déclare sur l'honneur :

- avoir pris connaissance des conditions d'inscription liées à la formation,
- que les renseignements fournis dans mon dossier d'inscription sont sincères et véritables,
- solliciter mon inscription aux épreuves de sélection pour l'entrée en formation au **BPJEPS spécialité Activités Equestres mention Equitation** organisée **du 26 septembre 2016 au 03 juillet 2018.**

La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement, quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (313-1, 313-3, 433-19, 441-1 et 441-7 du code pénal).

Fait le : 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 .

Signature du (de la) candidat(e) :

à : 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 .

Le dossier d'inscription est à retourner **COMPLET** au
CREPS de Bordeaux-Aquitaine - 653 Cours de la Libération
33405 TALENCE Cedex

au plus tard le vendredi 24 juin 2016

☎: Secrétariat du service formation : 05.56.84.66.68 (à partir du
09 mai 2016)

(Attention : pas de permanence téléphonique le mardi matin et le jeudi matin)

Fax : 05.56.84.66.60 - **Mél** : clio.deschamps@creps-bordeaux.sports.gouv.fr (à partir du
09 mai 2016)

RECAPITULATIF DES PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION

ATTENTION :

Aucun dossier incomplet ou posté après la date de clôture des inscriptions ne sera pris en compte.

- Photocopie de l'attestation de formation aux Premiers Secours (AFPS) ou Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC 1). **Attention** : l'attestation d'initiation aux alertes et aux premiers secours effectuée lors de l'appel de préparation à la défense **ne est pas valable**.
- Certificat médical de non contre-indication **à la pratique et à l'encadrement de l'Equitation datant de moins de 3 mois**.
- Un exemplaire de votre **curriculum vitae** détaillé précisant notamment votre expérience professionnelle et/ou bénévole (pratique, animation, éventuellement pédagogie), accompagné d'une **lettre de motivation et de votre projet professionnel**.
- Photocopies de vos **diplômes** (scolaires, universitaires, sportifs, etc.) et de **vos licence sportive 2016**.
- 4 **photos d'identité** portant au dos votre nom et la formation demandée (dont une collée ou agrafée sur la 1^{ère} page).
- Un chèque daté et signé, libellé à l'ordre de l'Agent Comptable du CREPS de Bordeaux-Aquitaine, d'un montant de **90,00 "** pour les frais de candidature (non remboursables).
- Une photocopie de votre attestation d'assuré(e) social(e) **en cours de validité** (document papier à demander à votre caisse maladie ou téléchargeable sur le site Internet www.ameli.fr). **La carte vitale ne est pas recevable**.
- Si vous êtes européen(e) deux copies recto-verso (signées) de votre **carte nationale d'identité** ou passeport **en cours de validité**.
- Si vous n'êtes pas ressortissant de l'Union européenne, une photocopie de votre titre de séjour **en cours de validité**.
- Une attestation d'assurance** individuelle-accident et responsabilité civile (à se procurer auprès de sa compagnie d'assurance habitation ou véhicule), couvrant vos dommages personnels et vos actes durant les épreuves de sélection et, en cas d'admission, durant toute la formation (activités sportives, déplacements, etc.).
- 4 enveloppes :**
 - 1 enveloppe format 22,8 x 32,5 affranchie à 3,20 " et **libellée à votre adresse**
 - 1 enveloppe format 22,8 x 16,2 affranchie à 1,60 " et **libellée à votre adresse**
 - 2 enveloppes format 22 x 11 affranchies à 0,80 " et **libellées à votre adresse**
- Un **Relevé d'identité Bancaire** (à titre de garantie de paiement pour le CREPS).
- Si un organisme finance tout ou partie de votre formation, une **attestation de prise en charge des frais pédagogiques** avec signature et cachet du responsable de cet organisme.

Pour les français de moins de 25 ans :

- Copie de l'**attestation de recensement** et du **certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense (JAPD)**.

Pour les candidats salariés :

- Attestation de l'employeur vous autorisant à suivre la formation.

Pour les candidats demandeurs d'emploi :

- Copie d'un justificatif de demandeur d'emploi.

DOCUMENT NON OBLIGATOIRE :

- La fiche d'engagement portant sur l'insertion professionnelle (si structure d'accueil trouvée et validée par le CREPS).



BPJEPS SPECIALITE ACTIVITES EQUESTRES MENTION EQUITATION

CERTIFICAT MEDICAL

DE NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

Je, soussigné(e), Docteur _____
demeurant _____

CERTIFIE AVOIR EXAMINE

M./Mme _____ né(e) le [____][____][____]
demeurant : _____

et n'avoir pas constaté, à la date de ce jour, de contre-indication médicale à la pratique et à l'encadrement **de l'Équitation**.

Observations éventuelles : _____

Fait à : _____, le _____

Signature et cachet du médecin



Le CREPS de Bordeaux-Aquitaine met à votre disposition un service **AIDE AU FINANCEMENT**

Il existe diverses possibilités de prises en charge pour vous aider à financer votre formation, en totalité ou en partie. L'accès aux différents dispositifs existants dépend de votre situation personnelle, sociale, familiale et surtout, de votre situation au regard de l'emploi.

Les droits ne sont pas systématiques et nous vous recommandons d'effectuer vos démarches au plus vite. Prendre contact avec Mme Fabienne CORREIA au 05.56.84.80.60.

LES AIDES POSSIBLES VARIENT SELON VOTRE STATUT :

- **Agé(e) de moins de 26 ans :**

Contactez la Mission Locale de votre secteur. Prévoir 2 à 3 RDV avant de pouvoir prétendre à une aide (chèque qualification Région, PRF (Programme Régional de Formation), FAJ (Fonds d'Aide aux Jeunes), emplois d'avenir etc).

- **Sans emploi :**

Demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi, le CREPS de Bordeaux-Aquitaine peut vous accorder une réduction tarifaire. Pour les demandeurs d'emploi non-inscrits, il est vivement recommandé d'aller vous inscrire et de demander à rencontrer un Conseiller.

Différents dispositifs peuvent être mis en place : Chèque Qualification Région, PRF (Programme Régional de Formation), actions conventionnées, AIF (Aides Individuelles à la formation), contrats aidés, CPF (Compte Personnel de Formation anciennement (DIF) Droit Individuel à la Formation) etc.

Allocataire du RSA ou bénéficiaire d'autres minima sociaux (il vous faut prendre contact avec votre référent RSA ou votre assistante sociale). Aide possible du Conseil Général (FAJ(Fonds d'Aide aux Jeunes) etc).

- **Salarié** : (en CDI . CDD) :

Vous devez informer votre employeur de votre projet et solliciter l'organisme auquel il cotise au titre de la formation professionnelle (UNIFORMATION, AGEFOS-PME, AFDAS ou tout autre OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé).

- **Travailleur indépendant :**

Vous pouvez solliciter l'organisme auquel vous cotisez au titre de la formation professionnelle. Si vous ne cotisez pas, vous devrez payer vous-même votre formation.

- **Sportif de haut niveau :**

Prenez contact avec le CREPS de Bordeaux-Aquitaine, votre Fédération, votre Ligue, ou encore votre club.

- **Personne en situation de handicap :**

Prenez contact d'une part, avec l'AGEFIPH (attention : co-financement obligatoire) et d'autre part avec le Cap Emploi et/ou avec votre assistante sociale si vous êtes déjà pris en charge.

Attention : 1 - Aucune demande d'aide ne peut être acceptée si elle est effectuée au moment d'entrer en formation.

2 - Les dispositifs sont différents d'une région à l'autre.

3 - Les démarches doivent être faites dans votre région d'origine.

« LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ » ou « SE FAIRE RECENSER EST OBLIGATOIRE »

Dans le cadre de la professionnalisation des armées décidée par le Président de la République, et pour remplacer le Service Militaire obligatoire, la loi du 28 octobre 1997 a créé un ensemble d'obligations s'adressant à tous les jeunes Français, garçons et filles.

Cette réforme a institué un nouveau « **Service National** » en instaurant un véritable « **parcours de citoyenneté** ». Néanmoins **le service national est suspendu et non supprimé**.

Son objectif est simple :

- Susciter **une prise de conscience collective des devoirs** que tout citoyen a envers l'effort de défense nationale.
- La participation aujourd'hui à la défense nationale se traduit par les 3 étapes du « parcours de citoyenneté » :
 - L'enseignement de défense
 - Le recensement
 - La **Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)**

Jusqu'à l'âge de 25 ans les jeunes doivent communiquer leur adresse à l'organisme du service national dont ils dépendent.

1) L'enseignement de défense pendant la scolarité.

**Première étape obligatoire du « parcours de citoyenneté »,
l'enseignement de Défense a été prévu par la loi
dans les programmes scolaires des classes de 3^{ème} et de 1^{ère}.**

Cette sensibilisation au devoir de Défense, partie intégrante de l'enseignement civique, porte sur les principes et l'organisation générale de la Défense nationale et de la sécurité collective. Il revient aux enseignants de conduire son cycle librement, tout au long de l'année scolaire. En outre, cet enseignement de Défense doit être complété, dans les cours d'Éducation Civique, Juridique et Sociale (**ECJS**) des classes de 1^{ère} et de terminale.

En effet, la formation civique des élèves exige une réflexion sur la politique de défense, sur les conditions de la sécurité, et sur la diversification des menaces dans le monde d'aujourd'hui.

2) Le recensement est obligatoire pour tous, filles et garçons de nationalité française, dès l'âge de 16 ans.

A la mairie du domicile, démarche civique essentielle, le recensement obligatoire est la deuxième étape dans le « parcours de citoyenneté »

Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou au consulat s'ils résident à l'étranger. Cette **obligation légale** est à effectuer dans les trois mois qui suivent leur seizième anniversaire.

La mairie (ou le consulat) délivre une **ATTESTATION DE RECENSEMENT** qui est primordial de conserver précieusement. En effet, cette attestation est réclamée pour s'inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, conduite accompagnée, etc.).

Les données issues du recensement facilitent l'inscription sur les listes électorales, à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies et jusqu'à l'âge de 25 ans.

3) La Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) :

**Troisième étape du « parcours de citoyenneté »,
la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) est obligatoire
pour les garçons et les filles entre la date du recensement et l'âge de 18 ans.**

A l'issue du recensement, chaque jeune français est convoqué par le bureau du service national ou le centre du service national dont il dépend, selon son souhait à l'une des trois dates qui lui ont été proposées, sur un des sites près de chez lui.

La JAPD est une journée qui permet de rappeler à chacun que la liberté a un prix. C'est aussi une occasion unique de contact avec la communauté militaire, et de découverte des multiples métiers et spécialités, militaires et civils qui offrent aujourd'hui la Défense aux jeunes.

Opportunités professionnelles mais également opportunités d'aide spécifique pour les jeunes en difficulté, qui pourront « s'ils le souhaitent » lors de cette journée obtenir des conseils d'orientation vers des structures d'aide adaptées (éducation nationale, Missions Locales, dispositif Défense deuxième chance). Un module de secourisme dispensé par la Croix Rouge a été intégré à la journée. Si le site le permet, une visite découverte du milieu militaire est organisée.

En fin de journée, un **CERTIFICAT DE PARTICIPATION** est remis. Comme l'attestation de recensement, ce certificat obligatoire est requis jusqu'à l'âge de 25 ans pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Après l'appel de préparation à la défense, les jeunes peuvent effectuer une « préparation militaire », d'une à quatre semaines effectuées dans les forces armées. Ils peuvent aussi devenir réserviste et participer à des activités de défense, en conciliant vie civile et vie militaire.

Les jeunes français peuvent également effectuer un volontariat militaire ou un engagement dans les armées ou la gendarmerie nationale afin d'acquérir une première expérience professionnelle.

**EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION
BPJEPS ACTIVITES EQUESTRES MENTION EQUITATION**

1 - Etre capable de présenter un cheval ou un poney D sur le plat sur la reprise définie

Déroulement :

Le candidat présente la reprise en tenue adaptée et correcte, sur un rectangle 60 m * 20 m, en filet ; éperons et cravache facultatifs.

Le cheval est préalablement détendu.

Durée : 6 minutes

Reprise imposée :

Fig.	Mouvements	
1	A X C	Entrée au trot de travail Arrêt, immobilité, salut ; rompre au trot de travail Piste à main gauche
2	SP	Changement de main en développant le trot quelques foulées
3	A LS	Doubler Cession à la jambe droite
4	C Entre M et R A la piste	Pas moyen ½ volte renversée (environ 4 m de diamètre) et rejoindre la piste en déplaçant les hanches à l'extérieur, sans pli Rompre au trot de travail
5	H Entre S et H A la piste	Pas moyen ½ volte renversée (environ 4 m de diamètre) et rejoindre la piste en déplaçant les hanches à l'extérieur, sans pli Rompre au trot de travail
6	RV	Changement de main en développant le trot quelques foulées
7	A LR RS	Doubler Cession à la jambe gauche Trot de travail
8	S	Cercle à gauche de 12 m de diamètre
9	E X B	Doubler Arrêt, immobilité, reculer de quelques pas, rompre au trot de travail Piste à droite
10	P	Cercle à droite de 12 m de diamètre
11	A	Cercle de 20 m : obtenir une descente de poulxure quelques foulées en laissant filer les rênes, le cheval devant se déplier vers l'avant et vers le bas ; reprendre ses rênes avant A
12	K	Galop de travail à droite
13	EB	½ cercle de 20 m développer le galop quelques foulées
14	KXH	Ligne courbe au galop à droite
15	RV	Changement de main ; transition au trot de travail quelques foulées ; départ au galop de travail à gauche
16	FXM	Ligne courbe au galop à gauche
17	C S	Trot de travail ½ cercle de 10 m
18	G	Arrêt, immobilité, salut

Critères d'évaluation :

Correction des allures : vitesse, cadence, activité
Qualité du contact, attitude
Correction de la position, de la assiette et du fonctionnement du cavalier
Correction dans l'emploi et l'effet des aides
Qualité de la préparation et de la réalisation des mouvements, précision du tracé

2 - Etre capable de présenter un cheval ou un poney D sur un parcours d'obstacle défini

Déroulement :

Le candidat présente son cheval, préalablement détendu, sur le parcours, en tenue adaptée et correcte ; Embouchures et harnachements conformes au règlement de CSO Amateur édicté par la Fédération française d'équitation (FFE).

Le plan du parcours est affiché et le parcours est reconnu par les candidats à pied, avant l'évaluation.

Définition du parcours :

10 obstacles, dont 1 double à deux foulées, et 2 lignes à distance juste pour 5 ou 6 foulées ;

Côte des obstacles: hauteur : 0,90 m ; largeur maxi des obstacles simples: 1,05 m, dans la combinaison : 0,95 m

Longueur du parcours : de 400 à 450 m,

Critères d'évaluation :

Correction du train et du tracé (vitesse, équilibre, courbes)
Qualité des abords (encadrement, adaptation des contrats de foulée à la locomotion du cheval)
Aisance, fonctionnement et liant du cavalier
Justesse dans l'emploi du cheval (impulsion, cadence, régularité)
Qualité de réalisation du parcours

Pénalités particulières :

2 chutes	= non acquis
Non exécution de la totalité du parcours	= non acquis
Attitude dangereuse	= non acquis

3 Être capable de présenter un cheval ou un poney, à la longe ou aux longues rênes

Déroulement :

30 minutes avant l'épreuve, le candidat tire au sort entre :

a. Longer un cheval ou un poney

Le candidat présente à la longe un cheval ou poney, sans enrênement, aux trois allures et aux deux mains.

Cette séance doit comprendre au minimum des transitions d'allures sur le cercle et des translations du cercle sur la ligne droite.

Durée : 15 minutes maximum

b. Présenter un cheval ou un poney aux longues rênes

Le candidat présente un cheval ou poney aux longues rênes, aux trois allures et aux deux mains. Cette séance doit comprendre au minimum des transitions d'allures sur le cercle, une translation du cercle sur la ligne droite, un changement de main au pas et un changement de main au trot.

Durée : 15 minutes maximum

Critères d'évaluation :

Adaptation de la tenue et du matériel
Correction dans l'utilisation du matériel
Placement et aisance du candidat, justesse dans sa relation avec le cheval
Choix et correction des exercices
Respect de la sécurité

LES TESTS DE SELECTION POUR L'ENTREE EN FORMATION AU BPJEPS - ACTIVITES EQUESTRES

Afin d'une part de s'assurer de la motivation des candidats **ayant satisfait aux exigences préalables à l'entrée en formation** (CEP 2), notamment quant à leur engagement dans un parcours de formation en alternance, et d'autre part de procéder à une sélection basée sur des critères assez variés pour couvrir le champ de la formation, nous proposons les épreuves suivantes :

Test 1 - Epreuves de dressage, CSO et Travail non monté des **exigences préalables à l'entrée en formation** (passées la veille) notées chacune sur 20. Coefficient 1

Test 2 - Parcours de Cross de niveau Club 1 comprenant au moins **1 contre-haut, contre-bas et 1 trou**. Noté sur 20. Coefficient 1

Test 3 - Entretien individuel : motivation, connaissance du milieu, mobilité géographique, sens du contact, autonomie, possibilités de financement de la formation, etc. (durée : environ 20 minutes). Noté sur 20. Coefficient 1

Un classement sera effectué à l'issue de ces tests.

Les candidats seront sélectionnés par ordre de classement, à concurrence de 20 places en équivalent temps plein, pour suivre la formation proposée par le CREPS.

**COORDONNEES DES FORMATEURS, TUTEURS
ET RESPONSABLES ADMINISTRATIFS DU BPJEPS EQUITATION**

Coordination de la formation

DONARD Florence	CREPS de Bordeaux 653 Cours de la Libération 33400 TALENCE	05.56.84.68.92 06.18.57.98.42	florence.donard@creps-bordeaux.sports.gouv.fr
Suivi administratif			
DESCHAMPS Clio	CREPS de Bordeaux 653 Cours de la Libération 33400 TALENCE	05.56.84.66.68 Fax : 05.56.84.66.60	clio.deschamps@creps-bordeaux.sports.gouv.fr
Financement			
CORREIA Fabienne	CREPS de Bordeaux 653 Cours de la Libération 33400 TALENCE	05.56.84.80.60 Fax : 05.56.84.66.60	fabienne.correia@creps-bordeaux.sports.gouv.fr
Secrétariat CREA			
MEYNIEUX Isabelle	C.R.E. Aquitaine Hippodrome du Bouscat - BP 80095 33492 LE BOUSCAT CEDEX	05.56.28.92.22	aquitaine.equitation@wanadoo.fr

LES FORMATEURS CREA

BADOZ Thierry	Ecole Equitation Guillaumbeau Chemin de Peycamin 33850 LEOGNAN	05.56.89.47.52 06.82.90.98.80	info@guillambeau.net
CARPENTIER Marion	Société Hippique Blanquefort 1 rue du Manège 33290 BLANQUEFORT	05.56.57.05.63 06.85.04.84.52	
CATHELOT Thierry	UCPA St. Médard en Jalles Château Belfort . Issac 33160 ST. MEDARD EN JALLES	06.87.14.88.30	cathelot_thierry@hotmail.com
FAUMONT Anne	Centre Equestre de Goes Oloron Château de Goes 64400 OLORON STE MARIE	05.59.36.01.52 06.11.86.10.82	c-equestre-goes@wanadoo.fr
FAUMONT Michel	Société Hippique d'Orthez Route de Mont de Marsan 64300 ORTHEZ	05.59.69.34.79 06.10.34.84.07	shorthetz@wanadoo.fr
FOULONNEAU Corinne	L'Éperon d'Ornon Chemin de Leysotte 33140 VILLENAVE D'ORNON	05.56.80.39.32 05.56.84.45.02 06.76.39.80.00	eperondornon@wanadoo.fr
GOMEZ David	Centre Equestre d'Abidos 1 rue Bernacheyre 64150 ABIDOS	05.59.60.18.96 06.30.97.35.88	d.d.gomez@hotmail.com
MARION Eric	Ecuries de l'Isle Chemin de l'Isle 33126 FRONSAC	05.57.51.41.46 06.62.75.06.95	ecuries.isle@wanadoo.fr
MEYNIEUX Pascal	UCPA St. Médard en Jalles Château Belfort . Issac 33160 ST. MEDARD EN JALLES	05.56.05.05.33 05.56.05.35.74 06.72.93.01.41	stmedard.dc@ucpa.asso.fr
MORAND Frédéric	C.E. de Lège Cap-Ferret Route du Truc Vert 33950 LEGE CAP-FERRET	05.56.60.82.85 05.56.60.50.41 06.20.72.56.31	equicap@wanadoo.fr
PILLARD Jean-Yves	Société Hippique d'Aquitaine Chemin du Foin 33320 LE TAILLAN MEDOC	05.56.05.12.51 05.56.05.68.15 06.11.71.82.09	jypillard@yahoo.fr
TRESSOS Marie-Noëlle		06.23.74.85.52	marienoelle.tressos@gmail.com


LES FORMATEURS CREPS

DUVAL Marie	CREPS	06.12.48.83.68	marieduvalck@gmail.com
-------------	-------	----------------	--

LES TUTEURS AGREES PAR LE CREPS

AMBLARD Patrick	Centre Equestre de St. Yzan 26 Route du Pas du Méric 33920 SAINT YZAN DE SOUDIAC	05.57.58.02.02 06.25.90.04.47	centreequestre.styzan@wanadoo.fr
-----------------	--	----------------------------------	--

BADOZ Thierry	Voir rubrique formateur		
BRUN SOULOUMIAC Cathy	Ecuries du Devès 6 Chemin du Devès 33480 SAINT HELENE	06.15.44.12.04	securiedudeves@sfr.fr
CAPELLI Sébastien	Ecurie des Pins 17 Chemin Prevost - 33650 LA BREDE	06.69.79.45.87	sebastien_capelli@hotmail.com
DE LA CLERGERIE Ingrid	Domaine du Plec 1 Chemin de la Gravette 33160 SALAUNES	05.56.58.50.82 06.20.10.37.40	villemonteingrid@hotmail.com
DEBIAIS Stéphane	Haras de la Croix d'Hins 8 ZI Croix d'Hins 33380 MARCHEPRIME	06.81.20.60.68	stephane.debiais@yahoo.fr
ELUARD Philippe	Ecuries du Val de Tursan Impasse Saubons 33720 LANDIRAS	06.62.79.85.68	philippe.eluard@laposte.net
FAUMONT Anne	Voir rubrique formateur		
FAUMONT Michel	Voir rubrique formateur		
FOURCADE Stéphanie	Ecurie Fantagaro Chemin Agerrea 64210 AHETZE	05.59.85.38.39 06.87.25.19.42	duo.fantagaro@gmail.com
FOULONNEAU Corinne	Voir rubrique formateur		
GAUTHIER Dorothée	Centre Equestre du Bois Vieux 17 Chemin du Bois Vieux 33240 SAINT GERVAIS	05.57.43.32.17 06.22.84.14.12	lesecuriesdesaintgervais@gmail.com
GOMEZ David	Voir rubrique formateur		
JAHARD Audrey	Ecuries de Blanzac 24 route de Coutras 33350 SAINT MAGNE DE CASTILLON	06.84.51.56.87	jouneau.pierre@hotmail.fr
JOUAULT François	Centre Equestre de Bordeaux-Lac 155 avenue du Port du Roy 33290 BLANQUEFORT	06.08.94.34.46	francois.jouault@laposte.net
LE PAPE Antoine	Centre Equestre de l'hippodrome Route d'Hermin 4099 ST. PAUL LES DAX	05.58.91.25.68 06.83.43.88.65	charlottegarnier@hotmail.fr
MARION Eric	Voir rubrique formateur		
MENAUGE Magali	Ecurie de l'Élla-Es Lieu-dit Chemin de Latrillette 40280 ST. PIERRE DU MONT	06.87.20.84.77	magdely@hotmail.fr
MEYNIEUX Pascal	Voir rubrique formateur		
OUSTALOUP Fabien	Centre Equestre des Pins 574 piste deux cent dix lieu-dit Lubec 33980 AUDENGE	05.56.74.09.96 06.78.07.82.28	ce.despins@orange.fr
PAMIES	Pôle Equestre Bordeaux St. Sulpice 56 rue de Sablot 33450 ST. SULPICE ET CAMEYRAC	06.86.70.54.63	poleequestrebordeaux@gmail.com
PILLARD Jean-Yves	Voir rubrique formateur		
SICHERE-LAWTON Jean-Philippe	Elevage de Mons 8 Allée du Flamant 33290 PAREMPUYRE	06.27.62.08.44	jphsicherel@hotmail.com
STRUBE Delphine	Ecuries de Noaillac Le Gestand 33190 NOAILLAC	05.56.71.22.17 06.48.25.21.80	ecuries.noaillac@laposte.net
TRIAUD Hervé	Les Ecuries de Libet - 3 Libet 33430 BERNOS BEAULAC	05.56.25.46.35 06.80.59.19.97	ecuries.libet@wanadoo.fr
VIDE Antoine	Centre Equestre Equilogos Allée Canterane 33450 CAMAYRAC	06.25.24.00.98	equilogos@orange.fr
VERNAZZA Sophie	Centre Equestre de Lesparre 83 Le Herreyra Ouest 33340 LESPARRÉ	05.56.41.88.93 06.78.56.33.72	sophie.vernazza@nordnet.fr

	<h1 style="text-align: center;">CHARTRE DE L'ALTERNANCE</h1> <p style="text-align: center;">Formation : BPJEPS Activités Equestres mention Equitation</p> <p>Stagiaire : _____</p> <p>Dates : du 26/09/2016 au 03/07/2018</p>
---	--

La structure d'accueil devra être une Ecole Française d'Equitation en Aquitaine repérée pour :

- Les excellents résultats de ses élèves au B.E.E.S. 1^{er} degré ou au Brevet Professionnel.
- Les performances sportives de ses pratiquants.
- Les compétences techniques, sportives, pédagogiques et de animation de l'enseignant.
- La qualité de la cavalerie mise à disposition des licenciés.
- La qualité de la cavalerie mise à disposition du stagiaire en formation.
- La structure d'accueil devra avoir au minimum 80 licenciés.
- La structure ne devra pas avoir de stagiaire préparant le BPJEPS Activités Equestres en contrat d'apprentissage en raison des différences importantes des statuts.
- Une écurie de propriétaires ne pourra pas être structure d'accueil.
- Le tuteur devra être titulaire d'un B.E.E.S Equitation (ou d'un BPJEPS Activités Equestres mention Equitation)

n° _____ délivré le _____,

par _____
(joindre photocopie du diplôme)

travailler à temps plein dans la structure, titulaire d'un CDI et avoir un minimum de 5 ans d'ancienneté dans la profession.

- Un tuteur ne pourra pas avoir plus de deux stagiaires et uniquement un stagiaire pour la 1^{ère} formation qu'il fera avec le CREPS de Bordeaux-Aquitaine.

I. PREAMBULE

1. GENERALITES

La présente charte a pour objet de déterminer les rôles et engagements des différents acteurs de l'alternance. Le dispositif mis en place par chacun des acteurs doit permettre l'acquisition de compétences et contribuer à la construction de l'identité professionnelle, en s'appuyant notamment sur les formateurs de terrain dans le respect de la réglementation de la formation.

2. DEFINITION DU RÔLE DU TUTEUR

- Le rôle du tuteur est d'exercer **un suivi individualisé du stagiaire** tout au long de sa formation. A cet effet, il sera donné au tuteur un classeur de suivi individuel de la formation contenant différentes fiches à remplir régulièrement et à renvoyer au responsable pédagogique de la formation au CREPS de Bordeaux-Aquitaine.
- Il s'informe régulièrement du déroulement de la formation et de la progression pédagogique afin de réaliser le mieux possible la complémentarité formation en centre et formation en entreprise qui constitue l'intérêt de la formation en alternance.

- Il participe à l'évaluation du stagiaire tout au long de sa formation selon les modalités qui lui seront indiquées par le centre de formation.
- Il aide le stagiaire à mettre en application les connaissances acquises lors des regroupements au CREPS ainsi qu'au pôle départemental et régional.
- Il aide le stagiaire à adapter ses connaissances, ses aptitudes et ses compétences aux exigences professionnelles.
- Il consacre régulièrement au stagiaire le temps nécessaire à la collaboration des travaux écrits demandés durant sa formation.
- Il aide le stagiaire à résoudre les éventuels problèmes rencontrés durant sa formation sur les plans relationnel, matériel et pédagogique.
- Il s'inquiète régulièrement du comportement et de la motivation du stagiaire lors des périodes de formation en centre.

II. ENGAGEMENTS DES DIFFERENTS PARTENAIRES

Le stagiaire s'engage à :

- Effectuer un minimum de **2 262 heures** dans la structure y compris les heures de formation avec son tuteur.
- Suivre sa formation avec assiduité, respecter les horaires et faire preuve de l'engagement personnel nécessaire à l'acquisition des connaissances dispensées chez le tuteur et en centre de formation.
- Participer activement à sa formation et tenir compte des conseils et observations qui lui seront donnés.
- Faire preuve de l'engagement, de la disponibilité et de la curiosité nécessaires à l'acquisition des compétences prévues au programme de la formation.
- Adopter un comportement et une tenue de nature à favoriser son intégration dans la structure d'accueil et les échanges tant vis à vis des autres salariés que des clients.
- Respecter l'ensemble des règles en vigueur dans la structure d'accueil (horaires de travail, règlement intérieur, règles d'hygiène et de sécurité).
- Réaliser au mieux les tâches confiées par son tuteur.
- Faire preuve d'initiative et de responsabilité dans le respect des directives qui lui sont indiquées par son tuteur.
- Renvoyer les documents demandés en temps voulu.
- Ne pas s'installer après sa formation dans la zone de chalandise de son tuteur.

Le tuteur s'engage à :

- Mettre à disposition du stagiaire différents chevaux (au minimum 2) ayant le niveau technique de la CEP 3 et le faire travailler régulièrement avec ces chevaux. Un de ces chevaux doit être au niveau de la reprise de dressage de l'UC 9 en début de formation. Texte joint en annexe 1.
- Libérer obligatoirement le stagiaire et si possible l'accompagner sur les regroupements en pôle départemental ou régional avec les chevaux qu'il monte habituellement. S'il ne peut pas accompagner son stagiaire, il doit s'informer auprès des formateurs des problèmes ou difficultés de son stagiaire et du travail à faire avant le pôle suivant.
- Assurer les heures de formation prévues et préparer les stagiaires aux thèmes traités lors des regroupements en pôle départemental et régional, selon les indications préalables du CREPS de Bordeaux-Aquitaine et des formateurs.
- Faire participer le stagiaire à différentes compétitions durant la formation : au minimum **12 épreuves** de niveau AM4 ou supérieur, dont au moins 2 CCE, 2 Dressages et au Championnat d'Aquitaine de C.S.O. qui a lieu chaque année le week-end de Pentecôte.
- Suivre et conseiller le stagiaire sur les reprises qui lui sont confiées et qui doivent correspondre au niveau traité en pôle et en regroupement.
- Assister aux réunions d'information ou de formation programmées par le CREPS de Bordeaux-Aquitaine.

La structure d'accueil s'engage à :

- Permettre au tuteur de participer aux réunions (information, régulation, bilan, etc.) organisées par le CREPS de Bordeaux-Aquitaine dans le cadre de cette formation.
- Assurer les heures de formation prévues et préparer le stagiaire aux thèmes traités selon les indications préalables du CREPS de Bordeaux-Aquitaine et des formateurs.
- Renseigner et retourner impérativement avant le 5 du mois suivant les comptes rendus mensuels de formation et les attestations mensuelles de suivi de stage pédagogique en entreprise.
- Faire participer le stagiaire à l'ensemble des activités de la structure d'accueil, y compris gestion et développement de cette structure.
- **Informier immédiatement le CREPS de Bordeaux-Aquitaine en cas d'accident au cours du trajet ou du travail du stagiaire** (pendant le mois de coût, la structure d'accueil traitera des accidents du travail du stagiaire directement avec la caisse d'assurance maladie concernée).
- Transporter les chevaux sans facturer de location de chevaux ni de transports (compris dans le forfait de tutorat), sur les regroupements et les compétitions obligatoires. Seul le coût des engagements et des boxes pourra éventuellement être à charge du stagiaire.
- Prendre en pension le cheval appartenant au stagiaire à un prix n'excédant pas $\frac{3}{4}$ du tarif en vigueur dans l'établissement si le cheval peut servir à la formation, à la certification ou aux sorties en compétition. Si ce n'est pas le cas, la pension pourra être facturée au prix habituel.

La Formation au BPJEPS s'inscrit dans le cadre de la formation professionnelle, donc à ce titre elle est régie par la convention collective des centres équestres qui prévoit **1 jour de repos par semaine (dont 12 dimanches par an)** et **5 semaines de congés** par année civile, dont au minimum 2 semaines consécutives, à repartir par le tuteur sur les semaines identifiées **Structure**.

Les regroupements en Pôle Départemental, Régional et au CREPS de Bordeaux-Aquitaine ne peuvent être en aucun cas être assimilés à des jours de repos.
Cependant, dans le cadre d'organisation d'événements ou d'activités ponctuelles, il peut être procédé à un cumul des jours de repos sur la semaine suivante.

Le CREPS de Bordeaux-Aquitaine, organisme de formation, s'engage à :

- Remettre au stagiaire et à son tuteur les mémentos regroupant le programme et les objectifs de la formation, le contenu du stage pratique, les modalités de suivi et d'évaluation du stagiaire durant son stage pratique, les modalités de protection sociale et de responsabilité civile du stagiaire en entreprise.
- Coordonner l'ensemble de l'organisation de la formation, avec l'organisme partenaire, le cas échéant.
- Fournir toutes les informations nécessaires au tuteur, au responsable de la structure d'accueil et au stagiaire.
- Mettre en œuvre tous les moyens nécessaires au bon déroulement de la formation.
- S'assurer que chacun des partenaires (centre de formation et organismes partenaires, structure d'accueil, tuteur, stagiaire) respecte les engagements précisés ci-dessus.

Le CREPS de Bordeaux-Aquitaine et le CREA se réserve le droit de dénoncer la convention de stage en cas de manquement aux obligations énoncées ci-dessus de la part d'un des signataires.

Fait à _____, le _____ en 4 exemplaires

Le/la stagiaire,
(Nom-Prénom-Signature)

Le/la Président(e)/Directeur-trice
de la structure d'accueil,
(Nom-Prénom. Signature et cachet de la structure d'accueil)

Le/la tuteur/tutrice
(Nom-Prénom-Signature)

La coordonnatrice de la formation,

Le Directeur du CREPS de Bordeaux-Aquitaine,

Florence DONARD

Jérôme ROUILLAUD

FICHE D'ENGAGEMENT PORTANT SUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE

(A faire remplir et à joindre à votre dossier)

Je, soussigné(e) .. responsable de la structure (statut juridique, nom, coordonnées) .
m'engage à permettre à Mme, M. , candidat(e) à la formation au **Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport spécialité Activités Équestres, mention EQUITATION**, d'effectuer les **2 165 heures d'insertion professionnelle** que comporte cette formation.

J'ai bien pris note que le stagiaire doit effectuer ces heures d'insertion professionnelle dans ma structure **dans le domaine de l'Équitation** (perfectionnement équestre, sorties en compétition, animation, encadrement, projet de développement, etc.).

Je m'engage à ce que Mme, M. titulaire du (diplôme, qualification) assure auprès du (de la) stagiaire **le rôle de tuteur(trice)** * pour les 2 262 heures de stage en remplissant les obligations énoncées dans la Charte de l'Alternance, participe aux réunions et aux formations concernant le BPJEPS.

* Ci-joint pour information la Charte de l'alternance.

Fait le ..,
à ..

Le responsable de la structure,
(Signature et cachet)

Le (la) tuteur(trice),
(Signature)

Le (la) stagiaire,
(Signature)

NB : Ce document est une pièce constitutive du dossier de description, il atteste des capacités du (de la) candidat(e) à trouver une structure d'accueil et n'engage pas le CREPS de Bordeaux-Aquitaine pour lequel il a simplement valeur de proposition. Vous pouvez contacter le CREPS de Bordeaux-Aquitaine pour obtenir des coordonnées des tuteurs agréés. La proposition d'un tuteur non agréé par le CREPS de Bordeaux-Aquitaine fera l'objet d'une étude de ses capacités et de celles de la structure à assurer la formation d'un stagiaire ainsi que d'une visite sur le site. Le CREPS de Bordeaux-Aquitaine se réserve le droit de refuser de donner un agrément à un enseignant ou à une structure. Tout refus sera motivé.